

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOYAN**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Noyan tenue le lundi 4 mars 2019 à 19 h 30, au lieu ordinaire des sessions à laquelle sont présents, mesdames les conseillères Sonia Chiasson, Melissa Gushue et Connie Bleau, messieurs les conseillers Owen MacCallum, Nathan Kaiser et Randy R. Smith, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Réal Ryan.

Est présent, monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier.

2019-03-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**Il est proposé** par madame Connie Bleau, **appuyé** de madame Sonia Chiasson et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte l'ordre du jour tel que déposé, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2019-03-02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2019**

**Attendu que** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019 ;

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**Il est proposé** par monsieur Randy R. Smith, **appuyé** de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019.

Adoptée

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Le club de curling de Lacolle remercie la municipalité pour leur don.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 janvier 2019 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

- Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Acceptation de la programmation révisée TECQ 2014-2018 et de procéder à la reddition.
- Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Confirmation aide financière de 6 300\$ en remboursement de la signalisation aux passages à niveau.
- Agence municipale de financement et de développement des Centres d'urgences 9-1-1 du Québec – Versement de l'aide financière de 10 000.00 \$ volet 2.
- Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville : Résolution 2019-02-029- Acceptation de la lettre de démission du directeur incendie et résolution 2019-02-030-Ouverture du poste de directeur incendie.

## TRÉSORERIE

2019-03-03

### Adoption des comptes à payer en date du 28 février 2019

**Attendu que** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises ;

**Attendu que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

**Il est proposé** par monsieur Owen MacCallum, **appuyé** de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise le paiement de la liste des comptes à payer tel que présentée en date du 28 février 2019 au montant de 112 867.04 \$ ainsi que toutes les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Adoptée

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

## AFFAIRES NOUVELLES

2019-03-04

### Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 1 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu

**Considérant que** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018 ;

**Considérant que** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

**Considérant que** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

**Considérant que** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

**Considérant que** le rapport annuel d'activités de l'an 1, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, a été complété par le directeur adjoint du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan ;

**Considérant que** les membres du conseil de la municipalité de Noyan ont pris connaissance dudit rapport ;

**Il est proposé** par monsieur Owen MacCallum, **appuyé** de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte le rapport annuel d'activités de l'An 1, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

2019-03-05

**Renouvellement du service forfaitaire de consultations juridiques / Morency Société d'avocats**

**Attendu que** depuis plusieurs années la municipalité de Noyan conclut une entente de services annuelle relative au domaine juridique ;

**Attendu que** la municipalité de Noyan est satisfaite du service de consultation téléphonique relativement aux opinions juridiques de la firme ainsi que de tous les autres mandats effectués ;

**Il est proposé** par monsieur Owen MacCallum, **appuyé** de madame Sonia Chiasson et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan renouvelle l'entente de services avec « Morency Société d'avocats », tel que stipulé à la convention, pour une période de cinq (5) ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au montant de 800\$ avant les taxes applicables.

**Qu'à moins d'avis contraire** d'une des parties au plus tard le 15 octobre de chaque année, renouvellement automatique selon les mêmes modalités, hormis pour le tarif forfaitaire qui sera augmenté de 2% pour l'année suivante.

Adoptée

2019-03-06

**Fermeture de deux (2) parties de l'ancien tracé du chemin Faddentown**

**Considérant que** suite à la réforme cadastrale du Québec, les lots 5 241 036 et 5 241 037 ont été créés dans l'ancien tracé du chemin Faddentown ;

**Considérant que** c'est deux lots ne sont plus utilisés à des fins publiques ;

**Il est proposé** par madame Connie Bleau, **appuyé** de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan procède à la fermeture de chemin des lots 5 241 036 et 5 241 037 afin qu'il soit possible de les recadastrer pour pouvoir être cédé aux propriétaires adjacents.

Adoptée

2019-03-07

**Nomination maire suppléant du 3 mars 2019 au 4 novembre 2019 inclusivement**

**Considérant que** le mandat de madame Sonia Chiasson comme maire suppléant a pris fin le 2 mars 2019 ;

**Il est proposé** par monsieur Randy R. Smith, **appuyé** de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan nomme madame Melissa Gushue, à titre de maire suppléant de la municipalité pour une période de 8 mois soit, du 3 mars 2019 au 4 novembre 2019.

Adoptée

2019-03-08

**Appui financier – Corps de cadets 2698 Sieur de Beaujeu**

**Il est proposé** par madame Sonia Chiasson, **appuyé** de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise un appui financier pour l'année 2019 au montant de 75,00 \$ au Corps de cadets 2698 Sieur de Beaujeu.

Adoptée

2019-03-09

**Appui financier – La Fondation canadienne du rein**

**Il est proposé** par madame Melissa Gushue, **appuyé** de monsieur Owen MacCallum et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise un appui financier pour l'année 2019 au montant de 75,00 \$ à la Société canadienne du rein.

Adoptée

2019-03-10

**Appui financier – Maison Hina**

Il est proposé par madame Connie Bleau, appuyé de madame Sonia Chiasson et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise un appui financier pour l'année 2019 au montant de 75,00 \$ à l'organisme Maison Hina.

Adoptée

2019-03-11

**Appui financier – Souper spaghetti École du Petit Clocher**

Il est proposé par monsieur Owen MacCallum, appuyé de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise un appui financier pour la collecte de fonds organisée pour un souper spaghetti pour l'école du Petit Clocher au montant de 75,00 \$.

Adoptée

2019-03-12

**Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. / Aide financière 2019**

Attendu que la municipalité de Noyan se préoccupe de la sécurité des plaisanciers naviguant dans son secteur ;

Il est proposé par monsieur Randy R. Smith, appuyé de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan verse une aide financière de 250.00 \$ pour l'année 2019 à La Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc.

Adoptée

2019-03-13

**Sélection du « nom » pour le bulletin municipal**

Attendu le concours s'adressant à nos citoyens afin de trouver un nom au bulletin municipal de Noyan ;

Attendu que plus d'une vingtaine de noms ont été suggérés et que trois ont été soumis à un vote populaire sur notre page Facebook ;

Il est proposé par madame Melissa Gushue, appuyé de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan approuve le résultat du vote pour le nom de « L'Écho de Noyan » qui, dorénavant, sera utilisé comme titre officiel du bulletin municipal.

Qu'une carte cadeau de 25.00\$ soit remise à madame Caro Marin, gagnante du concours.

Adoptée

**Varia**

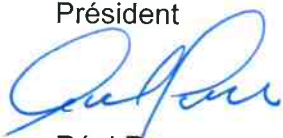
- a) Invitation au colloque – Comité rural en santé et qualité de vie – 28 mars 2019 à Henryville

2019-03-14

**Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h00.

Président



Réal Ryan  
Maire

Secrétaire



Guy Bérubé  
Directeur général /Secrétaire-trésorier